

5782
—
193

Bibliothèque Royale

8 octobre 1929.

A.L.

Mon cher Collègue,

J'ouvre à ma rentrée d'un voyage à l'étranger, votre lettre du 3 octobre, à laquelle je prête une particulière attention. J'ai fait aussitôt une enquête au sujet du fait que vous me signalez. Cette enquête n'ayant pas donné de résultats, je vous serais obligé de me fournir quelques précisions.

Je saisis l'occasion pour vous signaler qu'une tentative d'effraction d'une des portes des locaux des Musées d'Art Moderne vient d'être constatée par notre brigadier. Ceci nous impose de prendre des mesures plus rigoureuses. Certaines portes de notre Musée d'Art Moderne, et notamment la porte donnant accès à l'escalier d'Hercule, seront pourvues d'une serrure de sûreté. Cette dernière porte donne aussi accès au Cabinet des Estampes. Elle devra désormais rester fermée jusqu'à 9 heures du matin, moment de l'arrivée des fonctionnaires du Cabinet des Estampes. Il est évident que si ces fonctionnaires se présentaient plus tôt, notre Concierge, qui possède les clefs, leur ouvrira cette porte. Le concierge a reçu des instructions en conséquence. J'aime à croire que ces dispositions, prises dans l'intérêt de nos collections, n'offriront aucun in-

à Monsieur Tourneur

Conservateur en chef de la Bibliothèque Royale

convénient pour le personnel de la Bibliothèque Royale.

Veuillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de
mes sentiments les meilleurs.

Le Conservateur en chef,

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

DE BELGIQUE

Bruxelles, le 3 octobre 1929.

INDICATEUR

N°

ANNEXE :

Mon cher Collègue,

J'apprends que ce matin un des bibliothécaires du Cabinet des Estampes a dû parlementer pour pouvoir avoir accès au local des Estampes par la porte du n° 1 de la Place du Musée.

Je vous serais fort obligé de bien vouloir donner au fonctionnaire ou à l'employé qui est chargé de l'ouverture de cette porte les instructions nécessaires pour que des faits pareils ne se renouvellent pas.

Il importe que l'accès aux Estampes soit possible à tout instant aux bibliothécaires qui en ont la garde.

Jesuppose, Mon cher Collègue, qu'il s'agit d'un cas d'interprétation erronée d'instructions reçues par un employé trop zélé.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments bien cordiaux.

LE CONSERVATEUR EN CHEF,



Monsieur Van Puyvelde,
Conservateur en chef des Musées royaux de peinture et de Sculpture.

Monsieur le Conservateur en Chef

Le vendredi 27 sept à 9^h 20 du matin en voulant entrer dans la réserve du Musée j'ai été surpris de trouver la première serrure détériorée, la seconde ne fonctionnant plus et à peu près arrachée de la porte, celle-ci s'est ouverte sans clef et sans effort.

Le cirier Van Hauwaert qui m'attendait à la porte de la réserve à mon arrivée m'a dit d'avoir prouvé ainsi et le concierge que j'ai appelé aussitôt n'a rien vu ni entendu. (rien ne manquait dans la réserve.)

Je suis convaincu que cela s'est cependant fait ce matin - car le veilleur de nuit en qui j'ai toute confiance (preuves à l'appui) l'aurait certainement renseigné au concierge et même fait rapport écrit (j'ai fait un rapport verbal à Monsieur Demeter).

Je me permets d'attirer l'attention sur la grande facilité d'entrer au musée par les portes donnant sur les escaliers une simple clef de rue pouvant les ouvrir.

La première chose à faire serait de fermer à clef la porte donnant accès à l'entrée principale et ce jusqu'à 9 heures du matin, le personnel des estampes ne prenant son service qu'à 9 heures.

La seconde, serait d'arranger la porte donnant à la cour de façon à permettre l'entrée à toute ^{personne} qui y est appelée pour son service, mais de ne pouvoir en sortir sans l'intervention du concierge; Or cet effet il suffirait d'enlever la clef du côté de la cour, de relier la porte par un cordon donnant à la loge du concierge qui se trouve à côté, et de placer sur cette porte un bouton demandant la sortie.

Le Brigadier
Ouvrier